[illegible] Lieux indiqués, [illegible] ventes aux malles sont le meilleur moyen. Léopold Leclercq, [illegible] né le 28 avril 1865, à Croix, [illegible] un pauvre diable de journalier, François Delvenne, âgé de 34 ans, demeurant à Wattrelos, qui se laissait battre comme plâtre ; il avait déjà reçu des coups de tête, des coups de pied et de poing, et non à plusieurs fois à terre, lorsque la garde survint. Leclercq fut immédiatement mis en état d'arrestation et écroué au dépôt communal, tandis que son honnête adversaire se voyait dresser procès-verbal pour ivresse.

L'ADORATION A LA PAROISSE ST-PIERRE. — Les solennités de l'Adoration seront célébrées en l'église St-Pierre dimanche prochain, 1er juillet. Les instructions préparatoires seront données mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures un quart du soir ; jeudi et vendredi à 7 heures du matin, par le R.P. Lobin, de la société de Jésus. Les messes du jour de l'Adoration sont fixées aux heures suivantes : 6 heures, 7 heures et demie, 10 heures et midi. Le grand messe sera chantée par la chorale du patronage. Les vêpres solennelles seront chantées à 4 heures et seront suivies de la procession.

ENQUETE DE COMMODO. — Le jeudi 26 juillet, de neuf heures et demie à dix heures et demie, une enquête sera faite à la mairie, sur la demande présentée par M. Georges Schueneq, de Roubaix, et tendant à établir un four de briqueterie à air libre sur le territoire de la commune, au lieu dit : le Beaumont.

CLASSEMENT DE RUES. — Un arrêté préfectoral en date du 20 juin, admet dans le réseau communal des rues de l'Eglise et Marceau.

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle des contributions spéciales pour la Chambre de commerce est mis en recouvrement. Il comprend un total de 613,70 avec 61 articles.

LA FETE NATIONALE. — Les cabaretiers qui désirent obtenir des prix pour la fête nationale doivent en faire la déclaration à la mairie.

WASQUEHAL

DECOUVERTE D'UN NOYE. — En suivant, mardi matin, la berge du canal de Roubaix, deux passants, MM. Coulier, ouvrier de la maison Patyn, à Roubaix, et Mathon, cabaretier à Wasquehal, ont aperçu, flottant près de la rive du canal, à proximité du pont du Port, un cadavre d'homme et se sont empressés de le retirer. Transporté à la morgue du cimetière, le noyé a été reconnu pour être un ouvrier fleur, J.-B. Joseph Nocq, né en 1848 à Roubaix, et y demeurant, rue du Grand-Chemin, à l'estaminet du « Repos des vapeurs-pompiers ». Le docteur Butin est venu, peu après, examiner le corps et, n'y voyant aucune trace de violences, a conclu à une mort volontaire ou accidentelle.

HEM

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Dans l'établissement de M. Parent-Bourguet, fabricant de tapis, au Petit-Lannoy, un tisserand, Rimeau Jules, âgé de 14 ans, a glissé dans un baquet d'eau bouillante et s'est brûlé à la jambe gauche. M. le docteur Parmentier a prescrit au blessé un repos de quinze jours.

SAILLY

LA LOI SUR LES ETRANGERS. — La gendarmerie de Lannoy a dressé procès-verbal contre Louis Buisine, journalière, âgée de 20 ans, et Henri Vanackère, ouvrier agricole, âgé de 46 ans, tous deux sujets belges, pour n'avoir pas fait leur déclaration d'étrangers.

D'autre procès ont été dressés à la charge de Léon Delgutte, planeur agricole, âgé de 40 ans, et Rosalie Descampe, entrepreneuse de travaux agricoles, pour avoir employé ces ouvriers qui n'étaient pas en règle avec la loi. Etrangers, ouvrez l'œil !

TOUFFLERS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal est convoqué pour vendredi 29 juin, à cinq heures et demie du soir, très précises. Ordre du jour : 1. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 1899 ; 2. Formation du budget additionnel de 1900 et du budget primitif de 1901 ; 3. Avis sur les recettes et dépenses du Bureau de bienfaisance ; 4. nomination de commissions ; 5. Affaires diverses.

Communications

AU CERCLE DRAMATIQUE DE ROUBAIX. — Les membres du Cercle dramatique de Roubaix sont informés qu'il y aura, ce soir, mercredi, à huit heures et quart, répétition de la comédie « Un phénomène », (privilège de la société). Le comité se réunira à la suite de la répétition. Le Président compte sur la présence de tous les membres.

LES CHEVALIERS DE LA FOURCHETTE. — Les membres de la société chorale « Les Chevaliers de la Fourchette » sont priés de se rendre à la répétition qui aura lieu le mercredi 27 juin, à huit heures et demie du soir. Etude de nouveaux chœurs pour les festivals d'Orgnies et d'Ostende.

Pour l'Exposition, la fabrique SOYEZ Père, coin de la rue Faidherbe, à Lille, mettra en vente un choix considérable de malles, valises, sacs à la main, à des prix exceptionnels. La maison se charge des réparations. 47750—52430

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 46859

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte noir. 52193

Ameublements. — (Voir aux succès l'avis de « Berceau d'Argent. » 51906

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

LE 14 JUILLET. — On nous communique avec prière de l'insérer le programme des exercices que produira la société « Gymnastique la « Patriote », sur la bicoque de la Grand-Place, après le concert du soir : 1. Série d'ensemble avec fusils ; 2. Boxe par les pupilles ; 3. Poses plastiques par les gymnastes ; 4. Ballet des postiches par les pupilles ; 5. Tournoi indien par les gymnastes.

La commission municipale des fêtes se réunira à la mairie ce soir, pour régler les derniers détails de la fête nationale, dont le programme paraîtra dimanche.

LA CHORALE SAINT-MACLOU. — Les membres de la chorale Saint-Maclou sont priés d'assister à la répétition de mercredi, 27 à 8 heures et demie. Présence indispensable. Questions à résoudre.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale ; à la librairie Wattecaw, 39, rue Saint-Jacques.

VISITE DES COMMISSIONS D'HYGIENE ET DES EAUX A LA BECQUE DE NEUVILLE. — Nos lecteurs se rappellent que dans la dernière séance du conseil municipal, il a été donné lecture d'une réclamation de M. Phalempin, cultivateur, qui a déclaré avoir perdu des bestiaux par suite de maladies provoquées par la Becque de Neuville. Cette question avait été renvoyée aux commissions de l'hygiène et des eaux. Ces deux commissions sous la présidence de M. Lecomte adjoint se sont rendues mardi après-midi à trois heures au Pont-de-Neuville afin de vérifier les dires du cultivateur et savoir s'il y a lieu de l'indemniser ainsi qu'il le demande.

REUNION DE LA COMMISSION DES FETES. — Mardi soir, à six heures et demie, la Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, pour récapituler des dispositions à prendre en vue de la fête nationale du 14 juillet.

SUCCES SCOLAIRES. — Le pensionnat de Notre-Dame des Anges, si renommé pour l'instruction solide, donnée aux élèves a obtenu la semaine dernière de brillants succès aux examens du brevet de capacité. Sur douze jeunes personnes qui se sont présentées, huit ont été reçues. Ce sont : Mlles Thérèse Débuchy, Eloïse Mullier, Marguerite-Marie Lefebvre, Marie Delbecq, Renée Gellen, Jeanne Bouffard, Marie Balès, Madeleine Vanreux.

DON AUX PAUVRES. — L'administration charitable nous informe que M. Eugène Desneaux a fait parvenir au Bureau de bienfaisance, deux mille six cents malades qui ont été immédiatement distribuées aux indigents.

L'ECOLE INDUSTRIELLE A L'EXPOSITION. — Nous recevons de M. Th. Bon, directeur de l'Ecole industrielle, la communication suivante :

« Connaissant l'intérêt que vous portez à notre Ecole et votre désir de vous rendre compte des résultats de son Enseignement et d'apprécier le rang qu'elle peut occuper parmi les écoles similaires qui ont pris part à l'exposition universelle je pense qu'à votre prochain voyage à Paris, vous tiendrez à voir la vitrine dans laquelle sont exposés les travaux de nos élèves. C'est pourquoi, afin de vous faciliter cette visite, je vous informe que ladite vitrine se trouve dans le pavillon de l'Enseignement (technique) (classe de [illegible]) au premier étage, à droite, immédiatement au haut [illegible] du pavillon est situé à gauche de l'entrée de l'Exposition, avenue de Suffren, à la hauteur de la rue Dupleix.

TOUJOURS LES POMPES FUNEBRES. — L'Union Commerciale nous demande de reproduire la note suivante, publiée par l' « Indicateur » :

« Malgré les explications données par M. le Maire dans la séance du Conseil municipal de mardi, la question des pompes funèbres continue à préoccuper l'opinion publique et fait le sujet des conversations en ville.

» On ne peut, dans cette circonstance, qu'approuver l'action de l'Union Commerciale dans cette question, qui demande l'annulation du marché intervenu entre la ville et la société étrangère, et son remplacement par la « libre concurrence commerciale », système qui donne entière satisfaction à toute la population de Lille et de Roubaix, tout en sauvegardant les intérêts de tous les commerçants.

» Puisque M. Dron, maire, semble dire qu'il pourrait dénoncer le contrat, qu'il le fasse, il aura mérité la reconnaissance, non seulement des commerçants, mais aussi de la plus grande partie de la population tourquennoise.

» Pour terminer, nous affirmons que, sans l'intervention de l'Union Commerciale, la société étrangère aurait déjà entaîné toutes les branches du commerce se rapportant au deuil, ainsi qu'elle l'avait annoncé dans ses cartes commerciales, où elle offrait ses services.

» Un groupe de Tourquennois. »

UN FAUX EN ECRITURES COMMERCIALES. — Le parquet de Lille vient d'être saisi d'une affaire de faux assez intéressante. Voici ce dont il s'agit. Un commerçant de Tourcoing ayant besoin d'argent, eut la malencontreuse idée de tirer un billet à ordre, sur un nom assez connu sa place, mais sans songer à porter préjudice à l'une ou à l'autre des personnes portant ce nom. Le billet à ordre mis en circulation, le commerçant nommé R... toucha une somme assez importante. Tout resta en l'état jusqu'au jour de l'échéance. La banque chercha alors à recouvrer l'argent versé. Mais il fut impossible de trouver le « tiré » et le « tireur » ; ce dernier avait en effet pris un nom fantaisiste. La banque déposa une plainte au parquet. Sur commission rogatoire de celui-ci, M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, ouvrit une enquête qui amena l'arrestation de R... Après interrogatoire, l'inculpé a été transféré à Lille, pour être mis à la disposition du parquet.

A L'HOTEL-DE-VILLE. — OFFICE SANITAIRE. — Nous avons dit dans un précédent numéro que l'office sanitaire serait prochainement transféré dans un autre partie de l'hôte-de-ville. Ce transfert a été opéré mardi matin. A partir de ce jour, pour toutes les affaires concernant l'hygiène et les déclarations d'accidents du travail, on devra s'adresser au fond de la cour d'honneur, à droite. Ces bureaux sont installés dans la nouvelle partie de la mairie, donnant sur le square et qui n'avait pas encore été aménagée.

UNE AFFAIRE DE VOL A LA GARE. — M. le commissaire spécial de la gare ainsi que M. le chef de gare viennent d'ouvrir une enquête sur une affaire de vol. Un vol aurait paraît-il été commis dans le magasin de détail, qui fait face à la rue Louis Leloir. On a trouvé des paniers de marchandises, fracturés et percés. Une enquête a été ouverte aussitôt. Elle a amené l'arrestation d'un ancien homme d'équipe, Alphonse D... Mais après interrogatoire il a été relaxé. Est-il coupable, on ne le sait. L'enquête n'étant pas terminée, il n'est pas possible dès à présent de se prononcer sur les suites qu'aura cette affaire.

UN ABUS DE CONFIANCE. — Sur une plainte déposée par M. Vanderbeken, cabaretier et marchand de tissus, rue du Calvaire, 58, un procès-verbal a été rédigé par M. le commissaire de police du deuxième arrondissement à la charge d'un rémouleur, Augustin Kint, âgé de 36 ans, demeurant rue St-Pierre, 45, pour abus de confiance.

M. Augustin Vanderbeken, avait confié à Kint 400 couteaux de table, pour les polir. Le rémouleur les a vendus et dépensé l'argent produit par la vente.

VAGABONDAGE ET MENDICITE. — Dans la journée de lundi, la police a arrêté un manœuvre, Emile Bolley, âgé de 31 ans, né à Lyon, sans domicile fixe. Cet homme, qui été en état de vagabondage, se livrait à la mendicité sur la voie publique. Il a été écroué au dépôt et conduit à Lille, hier mardi.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE, RUE VERTE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'après-midi de lundi chez Mme Vve Raymond Delebergue, cabaretière rue Verte. Un récipient contenant du goudron avait été mis sur le feu, afin de le rendre plus fluide. Le contenu s'enflamma tout-à-coup, brûlant des rayons portant des ustensiles de cuisine et détériorant le plafond. Le feu a pu être éteint aussitôt. Les dégâts s'élèvent à une centaine de francs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un mouleur, Joseph Pouvreelle, âgé de 31 ans, demeurant rue du Niot, a été contusionné au bras droit par la chute d'une pile de châssis en fer. M. le docteur Bernard, lui a prescrit un repos de quatre à cinq jours.

— Une moulineuse, Léonie Derruick, âgée de 23 ans, demeurant rue de Verdun, travaillant chez M. Jules Desurmont, rue de Bradford, s'est contusionnée au bras droit en heurtant le bout de son métier. Un repos de six à sept jours lui a été prescrit par M. le docteur Bernard.

MAGASIN DE BLANC. — 24, Grande-Place, Tourcoing. Liquidation pour cessation de commerce. Grand rabais. 70696d

MARCQ-EN-BARŒUL

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier dragueur, travaillant actuellement à Marcq, au service de M. Eugène Pinson, entrepreneur à Lille, Fructueux Milliart, 56 ans, domicilié à Calais, faisait sa ronde la nuit dernière, par suite d'un faux pas, il tomba dans un fil d'eau et se blessa à la jambe. M. le docteur Chuffart, a constaté une contusion de la jambe gauche et du genou et a prescrit un repos de quelques jours.

LA DUCASSE. — La ducasse annuelle aura lieu dimanche prochain, 1er juillet. Si le temps est plus clément que ces jours-ci, les promeneurs seront nombreux à la ducasse de Marcq.

OUVRIERS DECORES PAR LE ROI DES BELGES. — Par arrêté royal du 15 juin 1900, la décoration industrielle de 2e classe a été accordée à MM. Bauwens-Maes (Jean-François), né en 1835, ouvrier de papeterie. Maes (Jean-Baptiste-Alois), né en 1858, mécanicien ; Roevens (Gustave-Joseph), né en 1864, contremaître de papeterie.

RONCQ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de cette commune se réunira au lieu habituel de ses séances, samedi prochain 30 juin, à six heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes : 1. Examen du compte du receveur de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance de l'exercice 1899, des budgets additionnels des mêmes établissements pour 1900 et ceux primitifs de 1901 ; 2. Examen du compte administratif de la commune et du compte du receveur municipal pour l'année 1899 et établissement des budgets additionnel de 1900 et primitif de 1901 ; 3. Vote des sommes devant être employées en 1901 sur les chemins vicinaux ; 4. Approbation des comptes des fabriques des églises St-Piat et St-Roch ; 5. Nomination de deux membres pour [illegible] la liste des électeurs au Tribunal de commerce ; 6. Approbation de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite ; 7. Communication de lettres et affaires diverses.

BOUSBECQUE

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Lundi soir vers cinq heures et demie du soir, un ouvrier de l'établissement Delannoy frères, s'est blessé aux deux dernières phalanges de l'index et du médius de la main droite. M. le docteur Pierchon, d'Halluin, qui a donné ses soins au blessé, a prescrit un repos de dix à douze jours.

UNE FETE MUSICALE. — La commission municipale des fêtes vient de se réunir et a décidé qu'une fête musicale et militaire serait donnée le dimanche 29 juillet prochain. Les sociétés des communes environnantes seront invitées à y prendre part. Des primes seront tirées au sort à l'issue de la fête entre les sociétés participantes.

LILLE

RUPTURE D'UN TUBE D'AMMONIAQUE. — Deux blessés. — Des ouvriers de la société anonyme de la « Glace pure », rue de Brigode, 34, étaient occupés, mardi, vers neuf heures du matin, à renouveler, dans des tuyaux en cuivre, l'ammoniaque, qui, par sa volatilisation, sert à congeler l'eau.

Soudain, un point de soudure éclata, et un jet d'ammoniaque, qui se volatilisa aussitôt, se répandit dans la salle de fabrication.

L'un des ouvriers, François Vlameny, a été à moitié asphyxié. Un autre, en s'enfuyant, s'est blessé aux genoux et aux bras.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DESMURE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Edouard-Joseph Prouvost**, membre de la Maîtrise de la paroisse Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 26 juin 1900, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 27 juin, à 5 h., en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Allée, 459, angle de la rue de l'Abattoir.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

84-86, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54879

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LE MARCHE A TERME DE ROUBAIX-TOURCOING

Le 25 juin 1900

Monsieur le directeur
du « Journal de Roubaix »

Vous m'obligeriez de vouloir insérer la lettre suivante dans l'édition la plus proche du « Journal de Roubaix ».

A Paris en ce moment, et après lecture du compte-rendu de la séance de la Chambre des Députés, concernant le marché à terme, je crois de mon devoir de dire à nos concitoyens, partisans de la suppression de ce mode de jeu ou d'agiotage, comme on le voudra, que la Chambre de commerce, dont j'ai l'honneur de faire partie, n'est pas unanime en cette occurrence.

La question a été débattue longuement et sérieusement ; une minorité s'est est dégagée, qui eût peut-être été plus nombreuse, si la Chambre avait été au complot le jour de la discussion et a maintenu jusqu'au bout, par son vote, l'opinion de la suppression absolue ; dans tous les cas, l'unanimité a reconnu que les abus du jeu étaient devenus absolument intolérables.

Cette réglementation sévère, avait été réclamée aussi en 1896, devant les mêmes abus, par l'unanimité des membres de la Chambre, mais la Caisse de Liquidation n'a pu ou n'a pas su l'appliquer, et l'industrie comme le commerce restent les victimes de l'agiotage et de la spéculation.

Je ne crois pas plus aujourd'hui qu'alors à une réglementation possible, et reste fidèle à mon opinion de suppression pure et simple du marché à terme sur laines peignées, et en ceci, croyez-le bien, la minorité de la Chambre de commerce a avec elle la grande majorité des Roubaisiens industriels, et commerçants, voire même les courtiers.

Ceci dit, il reste bien entendu que, en dehors de cette divergence de vues sur une question qui ne touche en rien à la politique, je reste le partisan et l'admirateur du talent oratoire de notre énergique député de Roubaix.

Avec mes remerciements, veuillez, Monsieur le directeur, agréer mes civilités empressées.

Charles POLLET.

BELGIQUE

La mort de M. Bara

M. Bara, ministre d'Etat, sénateur provincial du Hainaut, est mort mardi après-midi, des suites de l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé il y a huit jours.

Lundi à cinq heures du soir, survenait une nouvelle attaque d'apoplexie qui laissait M. Bara dans un état désespéré. M. le docteur Rommelaere fut prévenu. Une paralysie partielle s'était emparée des voies respiratoires et le malade râlait, presque en agonie. Toute la nuit M. Bara a été veillé par les médecins. Un mieux de lundi à mardi le matin succéda de mardi vint l'état de M. Bara s'aggraver progressivement. M. Bara est mort à trois heures moins un quart. Il était né à Tournai le 23 août 1835.

Le « Patriote » résume en ces termes la carrière politique du défunt :

« M. Bara fut élu député de l'arrondissement de Tournai de 1er septembre 1862 et deux ans après nommé ministre de la justice. Son passage aux affaires fut signalé par le vote des lois sur la mendicité et le vagabondage, la modification à la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, la loi sur les extraditions, la codification de la législation sur l'organisation judiciaire, la loi sur le temporel des cultes, la loi sur les protêts, la révision du code pénal militaire.

« En 1870, le ministère Frère dont M. Bara faisait partie dut céder la place à un cabinet catholique. L'année suivante, après les affaires Langrand, le cabinet d'Anethan fut remplacé par un ministère libéral. M. Bara triomphait. Mais son triomphe fut de courte durée.

« Le ministère Malou ne tarda pas à arriver aux affaires. A cette époque, M. Bara se faisait remarquer par une exubérance sans frein, un ton agressif mordant, une grande adresse et une vive originalité dans les répliques. Tout cela contrastait étrangement avec l'éloquence froide, correcte, académique de l'autre chef de la gauche, M. Frère-Orban.

» En 1878, le cabinet Malou est mis en minorité et M. Bara reprend le portefeuille de la justice. Dans les longues luttes qui sévirent entre catholiques et libéraux et qui eurent leur plus haut point d'acuité de 1878 à 1884, M. Bara se montra toujours un des protagonistes les plus ardents de ce que l'on a appelé « la guerre au cléricalisme ».

» Il défendit avec passion la loi de 1879 sécularisant l'enseignement officiel et compta parmi les promoteurs de la fameuse enquête scolaire qui mit le comble à l'exaspération des consciences catholiques.

» A retenir, du second ministère de M. Bara, la loi sur les naturalisations, sur la chasse, le concordat préventif de la faillite, la loi rendant facultatifs les livrets d'ouvriers et abrogeant l'article 1781 du code civil, etc.

» Depuis 1884, l'astre de l'ancien ministre de la justice a rapidement décliné à mesure que les préoccupations sociales ont refoulé à l'arrière-plan la vieille politique doctrinaire.

» Au Sénat, où il se trouvait être un « illustre isolé » le talent et le passé de M. Bara lui imposaient en quelque sorte l'obligation de se poser en défenseur de tout ce régime de libéralisme doctrinaire qu'il continuait d'incarner, et en adversaire irréductible des mesures par lesquelles, depuis la revision se révèle l'orientation nouvelle de la politique.

» A la Chambre et au Sénat, l'intervention de M. Bara a été constante dans toutes les questions juridiques, dans la révision des codes et dans la discussion annuelle du budget de la justice.

» Au barreau, il jouissait d'une très haute réputation.

» M. Bara était le plus ancien de nos ministres d'Etat. »

BRUXELLES

LE MARIAGE DU PRINCE ALBERT. — Il a été décidé que le mariage du prince Albert serait définitivement célébré le 30 septembre prochain.

ANVERS

TRENTE-NEUF SOCIALISTES EN CORRECTIONNELLE. — La Chambre correctionnelle d'Anvers « l'Economique » s'occupera uniquement dans son audience du 10 juillet prochain, des atteintes à la liberté de travail, commises pendant le mois d'octobre et novembre de l'année dernière par les socialistes anversois aux Docks. Parmi les citations, figure celle du chef socialiste Fabri, récidiviste, actuellement en détention. Il n'y a pas moins de 39 accusés, dont la plupart sont des peintres de navires employés par la firme « Mac Lean et Petrie ». Deux des socialistes sont accusés de coups et blessures.

UN DRAME SANGLANT EN MER. — Un drame sanglant vient d'éclater à bord de la barque italienne « Pietà », pendant sa traversée. Un matelot a frappé de plusieurs coups de couteau le capitaine, dangereusement blessé et jeté à la mer. Ce dernier aurait succombé à leurs blessures, le capitaine a été grièvement blessé et on ne croit pas qu'il survive.

CHARLEROI

OUVRIERS MARBRIERS EN GREVE. — Une grève vient d'éclater dans les chantiers Rolin, à Jumet. 200 ouvriers marbriers ont quitté le travail. La gendarmerie est sur les lieux.

NECHIN

« UN FESTIVAL INTERNATIONAL. — Le » dimanche 29 juillet prochain, un grand festival » international aura lieu à Néchin.

» Les primes seront de 100 fr. ; 75 fr. ; 50 fr. ; 25 » fr. à tirer au sort entre toutes les sociétés y partici- » pant. Les réponses d'adhésion devront être en- » voyées à M. Sory, instituteur, pour le 8 juillet au » plus tard ».

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du 26 juin 1900. — Présidence M. De Haene, juge. — Speeckaert Joseph, 30 ans, hâleur de bâteaux et sa femme Ingels Eugénie, 28 ans, ménagère, tous deux demeurant à Menin, rue du Sanglier, inculpés d'avoir à Menin, en avril 1900, le premier, volé une certaine quantité de charbon, à l'aide d'escalade, au préjudice de Deven Joseph, fabricant à Menin, rue Royale ; la seconde et subsidiairement pour le premier, recélé lesdits charbons au préjudice du même, ont été tous deux acquittés, et renvoyés des fins de la poursuite sans frais, les faits n'étant pas établis.

Le dimanche soir, 11 mars dernier, vers 10 heures, Haquette Florentine, 32 ans, femme Verbeke Gustave, 45 ans, cordonnier, demeurant hameau de la Marlière, à Mouscron, et Boileau Léonardine, 30 ans, journalière, femme Naert Antoine, 25 ans, rattacheur, demeurant au Tuquet, à Mouscron, se rencontrèrent, s'injurièrent réciproquement ; les maris intervinrent et des coups furent échangés de part et d'autre. Procès-verbal ayant été dressé, tous les quatre sont assignés devant le Tribunal qui les condamne, à l'audience de ce jour, chacun à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison pour chaque amende ; les deux femmes en outre chacune à 10 francs d'amende ou 2 jours de prison pour injures verbales, ces conditionnellement avec un sursis de 5 ans, pour Haquette et Naert.

Le 8 avril dernier, vers midi, Bearnaert Pierre, 39 ans, conducteur de bestiaux, à Courtrai, cité Vanneste, étant ivre, injuria Vangaelen Henri, 49 ans, conducteur de bestiaux, à Courtrai et finalement se prit de querelle avec ce dernier. L'agent de police Decock, de service en cet endroit, dressa procès-verbal à charge des bagarreurs qui, à raison de cette faite, comparaissent devant le Tribunal qui condamne le premier, à 8 jours de prison pour coups et blessures ; à 10 francs d'amende ou 2 jours de prison pour injures verbales et à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour ivresse publique. Le second a été acquitté, la prévention de coups mise à sa charge n'étant pas établi.

Balcaen Léopold, 26 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, bois du Montaleux, assigné devant le tribunal pour avoir à Mouscron, le 12 avril dernier, 1° menacé verbalement et avec ordre ou sous condition Laporte René, ouvrier de fabrique à Mouscron, Petit-Courtrai ; 2° brisé des carreaux de vitres au préjudice du même ; et 3° été trouvé en état d'ivresse publique, vient d'être condamné pour les faits : 2° à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison ; 3° à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison. Le tribunal l'a acquitté de la prévention de menaces.

Le 9 avril dernier, Claeyssens Prudent, 41 ans, maçon et Huys Mathilde, 59 ans, ménagère, tous deux demeurant au Montaleux à Mouscron, se rencontrèrent vers midi, dans la boutique de Buys Ferdinand, rue des Tailleurs, se prirent de querelle, roulèrent à terre, et s'échangèrent quelques coups de poing. Pour ces faits le tribunal inflige à chacun, une amende de 26 francs ou 8 jours de prison.

Le même Claeyssens, inculpé d'avoir le lendemain des faits ci-dessus détaillés porté des coups et fait des blessures à la dite Huys Mathilde et déchiré ses effets d'habillement, est en outre condamné à deux amendes l'une de 50 francs ou 15 jours de prison, l'autre de 10 francs ou 2 jours de prison.

Le 16 mars dernier, vers six heures du matin, une dispute éclata entre les Closset Ferdinand, 44 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron (Montaleux) et sa femme Lemaire Léontine, à propos d'une futilité. Le mari furieux injuria sa femme, lui porta plusieurs coups de poing et la menaça de mort à l'aide d'un couteau qu'il tenait en main. La femme porta plainte et Closset, poursuivi correctionnellement pour 1° coups et blessures, 2° menaces par gestes, et 3° injures verbales, est condamné avec un sursis de cinq ans pour les faits : 1° et 2° à deux amendes de 26 francs chacune ou 8 jours de prison pour chaque amende ; 3° à 10 francs d'amende ou deux jours de prison, en outre aux frais du procès.

Pattyn Rosalie, 18 ans, servante, native d'Heule, est condamnée conditionnellement avec un sursis de cinq ans à 25 francs d'amende ou 8 jours de prison pour avoir vlé, le 5 avril dernier, à Courtrai, au préjudice des époux Vanneste, rue des Vieux-Remparts, une chemise et un corsage de femme.

Le 9 avril dernier, Colombier Henri, 31 ans, bûcheron, demeurant à Menin rue de la Poudrière, étant sous l'influence de la boisson, porta plusieurs coups de poing et de pied à sa femme, Depoutère Hélène. A la suite de la plainte faite par cette dernière, Colombier est condamné pour coups et blessures à 1 mois de prison et pour ivresse à 16 francs d'amende ou 5 jours de prison.

Vanhuyse Bernard, 40 ans, marchand de légumes à Mouscron, est condamné à deux amendes de 26 francs chacune ou 8 jours de prison pour chaque amende pour coups et blessures et menaces par gestes envers sa femme Kerckhove Adèle.

Le 25 avril dernier, à la suite d'un règlement de compte, Pollet Sophie, veuve Lienne, 54 ans, journalière à Mouscron, injuria la nommée Tomme Marie, femme Vampemel, cabaretière au Tuquet, et la traita de voleuse. Celle-ci fit plainte à la police et Pollet Sophie, poursuivie pour diffamation et injures verbales, est condamnée pour le premier fait à 8 jours de prison et 26 fr. d'amende ou 8 jours et pour le deuxième fait à 10 francs d'amende ou 2 jours de prison.

Le 14 avril dernier, vers une heure, Vandemeulebroucke Célibe, 41 ans, cabaretière à Courtrai, boulevard Saint-Jean, étant ivre, injuria son mari, Secomber Henri. Celui-ci riposta par un coup de pied. L'agent de police, Depres Jules, voulant intervenir fut outragé par la pocharde. Procès-verbal fut dressé et la première est condamnée pour injures verbales à 10 francs d'amende ou 2 jours de prison ; pour ivresse à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison ; pour outrages au policier à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison. La deuxième est condamné à 5 francs d'amende ou 1 jour de prison, avec circonstances atténuantes résultant de la provocation dont il avait été l'objet.

Le 29 mars 1900, Van Wemelbeke Auguste, 40 ans, cabaretier et maçon à Reckem, hameau de Paradis, fut trouvé en état d'ivresse. Les gendarmes Devraecker et Luyckx voulant conduire l'ivrogne en lieu sûr, eurent toutes les peines du monde pour maintenir le pochard qui se débattait. A raison de ces faits, procès-verbal lui fut déclaré pour rébellion à agents de la force publique et ivresse et le Tribunal dans sa séance de ce jourd'hui l'a condamné à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour ivresse et acquitté de la prévention de rébellion.

Germonprez Silvie, 46 ans, couturière, femme Degusse, demeurant à Saint-Genois, est condamnée à 5 francs d'amende ou 1 jour de prison, avec un sursis de 5 ans pour coups et blessures portés le 13 avril dernier à Verraecke Albert, marchand de chiffons à Saint-Genois.

Le premier jour de l'an, Vandewalle Isidore, 24 ans, ouvrier de fabrique à Reckem, étant ivre, entra au cabaret tenu par Batteau à Lauwe et menaça les consommateurs qui n'y trouvaient, à l'aide d'un couteau de poche qu'il tenait ouvert en main. Ces faits lui ont valu deux amendes, l'une de 15 francs ou 3 jours de prison, l'autre de 26 francs ou 8 jours de prison.

CONSEIL COMMUNAL DE COURTRAI

Séance du lundi 25 juin 1900

La séance s'ouvre à 6 heures 25, sous la présidence de M. Reynaert, bourgmestre, et en présence de MM. Devos, Vandale, Ghyoot, échevins ; MM. Vercruysse, Nolf, De Bien, Vandermensbrugghe, Kerkhof, Vanneste, Delbaere, Robyn, Burggraeve, Driesschaert, Decannière, Gillon, Doutreligne, Willemyns, conseillers.

M. Bunch, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

1. Constructions de maisons ouvrières. — Sur un avis favorable de la commission médicale, le Conseil donne à la Société anonyme pour l'achat, la vente et la location d'habitations ouvrières, l'autorisation pour la construction de 12 maisons, au sentier n° 79.

2. Concession de terrain au cimetière. — Une concession de 3 mètres carrés est accordée à M. Emmanuel Viérin, pour sépulture des époux C. Viérin-Leridon. Il payera 180 francs à la Caisse communale et 60 francs au Bureau de bienfaisance.

3. Maintien du cours d'arboriculture fruitière. — Le Conseil décide que ce cours sera maintenu pendant l'exercice 1900-1901.

4. Bureau de bienfaisance. A) Vente de terrain à bâtir au boulevard du Midi prolongé. — Le Bureau de bienfaisance est autorisé à vendre à M. Léopold Doussy, un terrain sis au boulevard du Midi prolongé, ayant une superficie de 795 m. 76 déc. c. pour le prix de 5,641 fr. 52 c., plus 477 fr. 60 c. pour rétribution de bail.

Une même autorisation est accordée pour la vente à M. Charles David, d'un terrain de 232 m. 65 déc. de superficie, au prix de 1702 fr. 80 c.

SALLE DES VENTES

à vendre deux maisons à deux demeures, situées dans l'impasse « Zaïdien n° 1. La vente a produit 2.000 fr. — Approuvé.

5. [illegible] — A la station de Croix, M. le bourgmestre donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur Putseys, tendant à pouvoir continuer ses recherches par le forage d'un nouveau puits. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont été très satisfaisants. Le nouveau forage devrait porter 12.450 fr.

Le Conseil est d'avis qu'il doit se décider à faire ce nouveau forage, la question étant d'une trop grande importance. Il conclut à autoriser le collège échevinal à faire une convention avec M. Putseys.

La séance est levée à 7 heures.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste
de la Faculté de Paris

8, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi, de 2 heures 1/2 à 8 heures du soir. 61706d

TOUS LES RATS, LES SOURIS
et autres rongeurs
SONT FOUDROYÉS RAPIDEMENT
par le
BLÉ VERT Barbry
EN FLACONS (MARQUE DÉPOSÉE)

Demander dans toutes les épiceries, drogueries, quincailleries le **BLÉ VERT** en flacons de 0.25, 0.50 et 1 franc préparé par **Jules Barbry**, botaniste-herboriste.

Vente en gros et détail, **11, Rue du Bois, Roubaix.** à la pharmacie F. Didry, 32, rue Notre-Dame.

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAM